



**COMITÉ DE QUARTIER N°6
Les Hauts de Chennevières – Les Bordes**

COMPTE RENDU RÉUNION DU 25 NOVEMBRE 2015

PRESENTS : Monsieur STHOREZ, Madame GRANDJEAN, Monsieur GRANDJEAN et Madame BORDUY

Le secrétariat de séance est assuré par Madame BORDUY.

THEMATIQUES ABORDEES

Comité de quartier

- Monsieur STHOREZ demande aux membres de bien vouloir signer la charte d'engagement. Les membres ne la signent pas car ils souhaitent pouvoir participer à la rédaction d'un tel document avant de le signer.

Les comités de quartier ont été mis en place de façon structurée avec des règles qui s'appliquent à tous les membres ; il ne s'agit pas d'inscrire au bon vouloir de chacun des exceptions dans tel ou tel quartier.

- Découpage discutable du quartier : quelles propositions ?

Il a été prévu dans la charte que des discussions étaient envisageables quant au découpage; Aucun membre ne s'est jamais manifesté à ce sujet.

- Les membres du comité interrogent Monsieur STHOREZ sur la périodicité de ces réunions. Ils demandent si le Président peut lui-même décider d'une réunion mais aussi à la demande des membres du comité.

Monsieur STHOREZ remettra à chacun des membres la charte élaborée pour structurer les comités qui prévoit la périodicité des réunions avec le bureau.

- Enfin, au regard du nombre de membres au sein de ce comité de quartier et faisant suite à l'interrogation des membres présents, Monsieur STHOREZ indique avoir demandé qu'un nouvel appel à candidature soit lancé.

Une nouvelle campagne de communication en ce sens sera engagée par la Ville tout prochainement.

Stationnement

- Problématique de stationnement lié notamment au lycée. En effet, les véhicules ne peuvent stationner sur le parking. Par ailleurs, les enseignants de l'école Les Hauts de Chennevières ne peuvent stationner sur le parking adjacent à l'école. Dès lors, les véhicules viennent stationner dans les rues pavillonnaires telles que la rue du Bosquet ou la rue de la Clairière. Les riverains ont des difficultés à entrer ou à sortir de chez eux.

Au lycée, il existe déjà un parking avec barrière où les enseignants du lycée stationnent. En ce qui concerne les écoles, et compte tenu du plan Vigipirate Alerte attentat AUCUN véhicule n'est autorisé à stationner sur le parking adjacent à l'école. Cela génère par conséquent du stationnement supplémentaire à l'extérieur du parking de l'école.

- Par ailleurs, des véhicules stationnent sur la piste cyclable.

Ceci a été signalé à la PM pour que celle-ci puisse faire des passages réguliers et constater les infractions.

- Il est demandé une présence de la Police municipale accompagnée de verbalisation.

Les solutions proposées :

- *Permettre le stationnement sur le parking du lycée en faisant installer un portique à l'entrée afin d'empêcher le stationnement des poids lourds et / ou des caravanes. Nous soumettrons cette proposition à la région Ile de France, compétente en matière de lycées.*
- *Permettre aux enseignants d'utiliser les parkings à proximité des établissements. De quels parkings est-il fait état ici ? Privés publics ? Le plan Vigipirate Alerte Attentat s'applique également ici. La marche de manœuvre reste donc extrêmement limitée.*

Il est rappelé que les deux rues susmentionnées sont des voies privées mais ouvertes à la circulation ; dès lors, le Code de la route s'applique et il est possible de verbaliser.

Pour la verbalisation sur le domaine privé c'est l'officier de police judiciaire qui territorialement compétent.

Il est précisé que les propriétaires de la rue des Bosquets vont fermer la rue en y installant un portail.

Le panneau Piste cyclable est à remettre ainsi qu'un panneau zone 30 rue des Bordes. Ce dernier panneau n'est présent que dans un seul sens de circulation.

Les services techniques ont fait cette demande au CD94

- Résidence des Hauts de Chennevières : Il faudrait s'assurer que la police dispose bien d'une autorisation permanente pour pouvoir intervenir dans l'enceinte.

La Police Municipale dispose de cette autorisation sur les parties communes pour patrouiller mais en aucun cas pour verbaliser du stationnement. Pour cela les propriétaires doivent se tourner vers le syndic, qui lui-même contactera en sa qualité de représentants des propriétaires, le Commissariat de Police.

Logement

Les membres du comité évoquent également le devenir du quartier et interrogent sur la volonté de la commune de construire des logements dans ce quartier. Monsieur STHOREZ indique ne pas être informé d'un tel projet.

Aucun projet n'est actuellement envisagé.

Cinéma

L'implantation d'un futur cinéma est également évoquée. Les habitants du quartier déplorent le manque d'information sur ce sujet (emplacement précis, nombre de salles, nuisances potentielles,...). C'est bien la manque de communication qui est déploré et non le projet en lui-même.

Ce projet a non seulement été voté au Conseil Municipal mais a également fait l'objet d'une communication active sur la Ville afin d'informer les Canavérois et les villes

alentours puisque situé au carrefour de trois villes Chennevières, Ormesson et la Queue en Brie.



Hôtel de Ville - 14 Avenue du Maréchal Leclerc - 94430 Chennevières-sur-Marne
Téléphone : 01 45 94 74 74 - www.chennevieres.com